

RAPPORT N° 05/7-06
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAINS

CR 386 partie / M. et Mme Maxime FONTAINE
EV 218 / M. VIRGINIE et Mme MAHAFFÉ

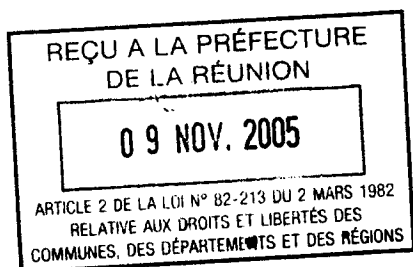
Je vous propose de vous prononcer sur la cession en pleine propriété des terrains communaux cités en objet, aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL



**DELIBERATION N° 05/7-06
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005**

OBJET

CESSION DE TERRAINS

CR 386 partie / M. et Mme Maxime FONTAINE
EV 218 / M. VIRGINIE et Mme MAHAFFÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

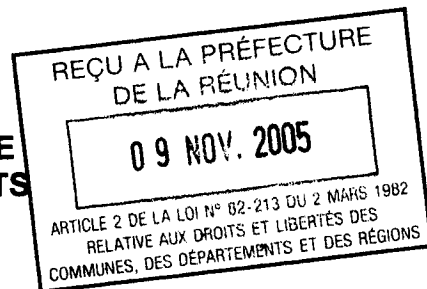
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-06 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1

Approuve la cession des terrains communaux cités en objet, aux conditions mentionnées dans le tableau en annexe et pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les acquéreurs concernés.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



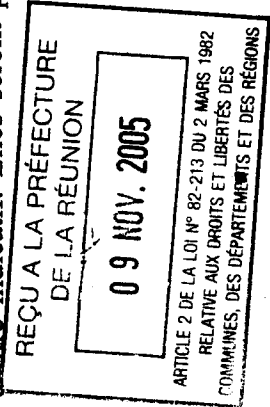
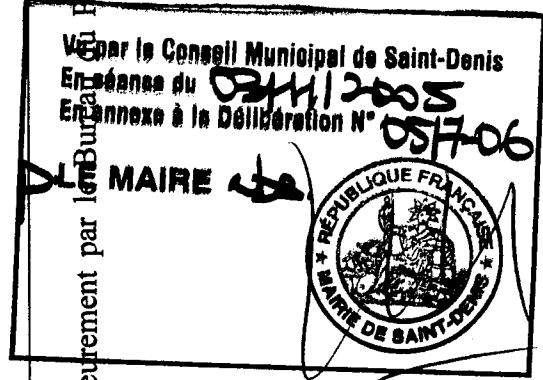
Jacques MOREL

CESSION DE TERRAINS

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	ACQUEREUR	MOTIVATIONS	CONDITIONS PRINCIPALES
CR 386 p	778 m ²	Chemin de la Cannelle Saint-François 97400 SAINT-DENIS Zones AUm au PLU et Bg au PPR	M. et Mme FONTAINE Maxime	La parcelle CR 386 consiste en un terrain nu qui constitue une opportunité en vue du logement des familles installées sur des terrains communaux situés en zone à risques dans le secteur de Saint-François. M. et Mme FONTAINE ont ainsi été recensés comme famille devant être relogée et il apparaît opportun de procéder à la cession de la parcelle CR 386 p.	Les conditions de la vente sont : 1 - cession en pleine propriété, 2 - superficie de 778 m ² environ, 3 - prix de 54 460,00 € conforme à l'avis du Domaine (VV n° 2005/ 411 V 1541 du 5 octobre 2005).
EV 218	60 m ²	4 Chemin du Pont de Fer Saint-François 97400 SAINT-DENIS	M. VIRGINIE et Mme MAHAPE	La parcelle EV 218 constitue un délaissé situé le long du Chemin Pont de Fer et contigu à la propriété de M. VIRGINIE et de Mme MAHAPE. Elle ne présente aucun intérêt pour la Commune compte tenu de sa faible superficie et de sa configuration.	Les conditions de la vente sont : 1 - cession en pleine propriété, 2 - Superficie de 60 m ² , 3 - prix de 2 022,00 € conforme à l'avis du Domaine (VV n° 2005/ 411 V 1292 du 5 octobre 2005), 4 - la Commune autorise l'accès au terrain par le Chemin du Pont de Fer.

Jean-François MOREL
Adjoint

NB Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées ultérieurement par le Bureau d'arpentage de la Commune suite à l'établissement des documents d'arpentage.





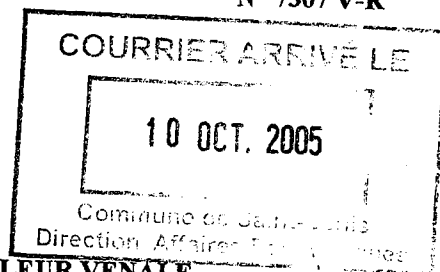
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7014

97701 Saint Denis Cédex 9
Tel : 02 62 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

N° 7307 V-R



CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : 2005/411 V 1541 Evalueur : V. BAUBIL

VENTE AMIABLE

1 Service consultant : Commune de ST DENIS

2 Date de la consultation : Demande du 19/07/05

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : vente

4 Propriétaire Commune de ST DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : ST DENIS

Parcelle cadastrée CR 386p consistant en un terrain nu de 778 m²

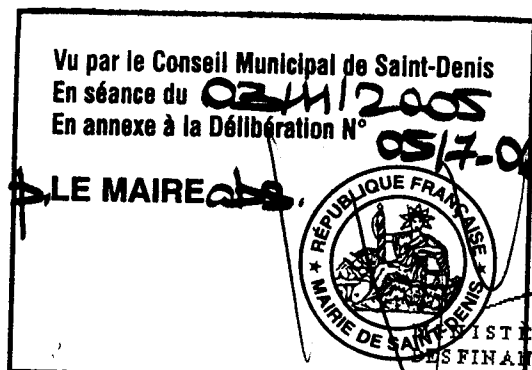
5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU Zone Aum, Bg au PPR

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 54 460 €

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

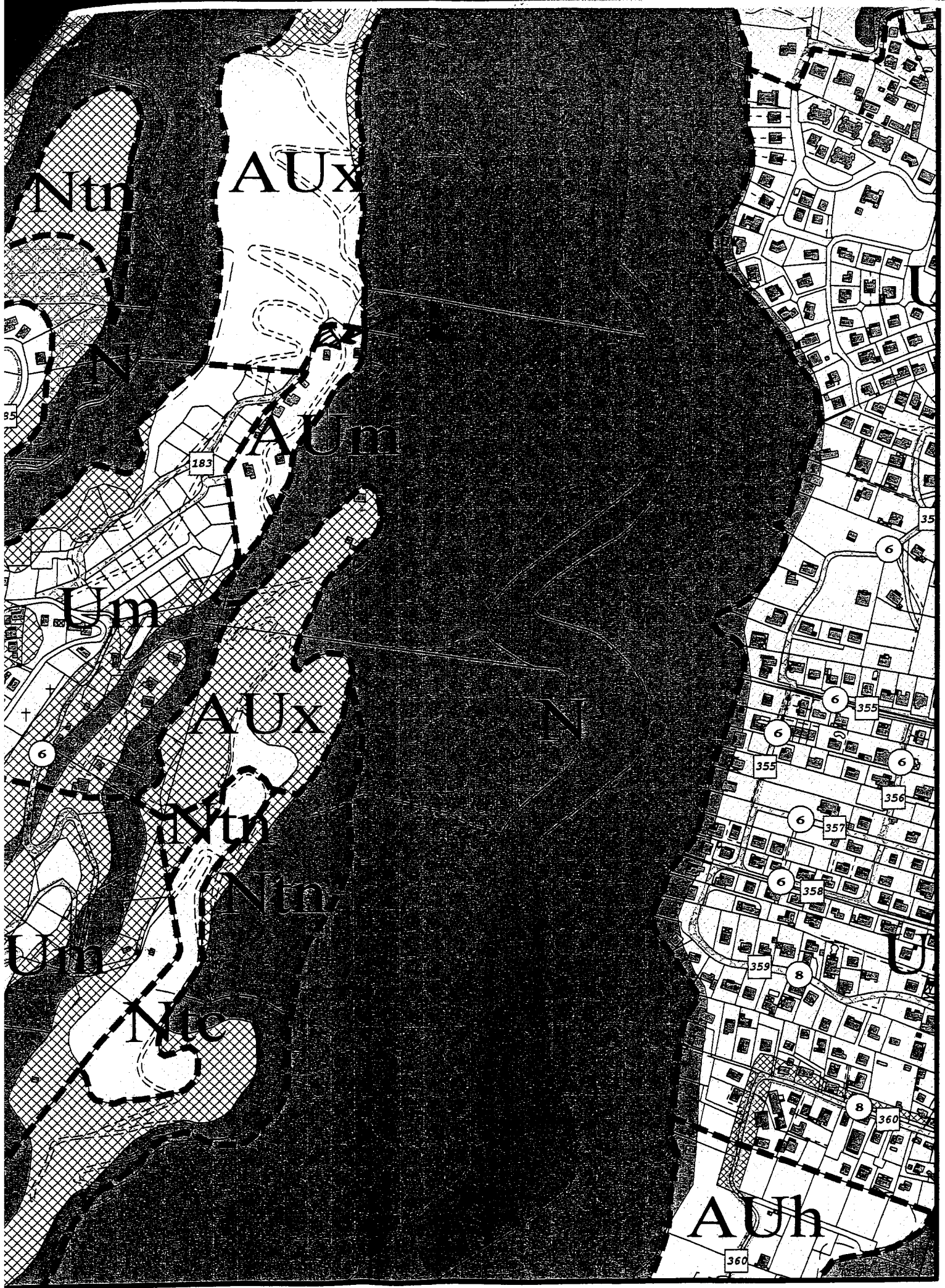


Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint

A Saint Denis le 05/10/05

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspectrice
Valérie BAUBIL





AUX

183

6

AUX

AUX

AUX

AUX

6

6

6

6

6

8

8

8

AUX

360

360

360

360



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

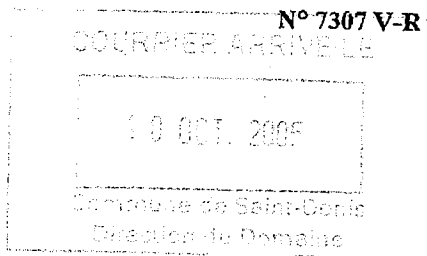
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7014

97701 Saint Denis Cédex 9

Tel : 02 62 48 69 31

Réception sur rendez vous

AVIS DU DOMAINE



CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : 2005/411 V 1292 Evalueur : V. BAUBIL

VENTE AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 17/06/05

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) vente à l'occupant

4 Propriétaire Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint-Denis

Parcelle EV 218 , terrain non bâti de 60 m2

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au PLU : zone Um

7 Situation locative : vente à l'occupant

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 2 022 € (33,70 €/m²)

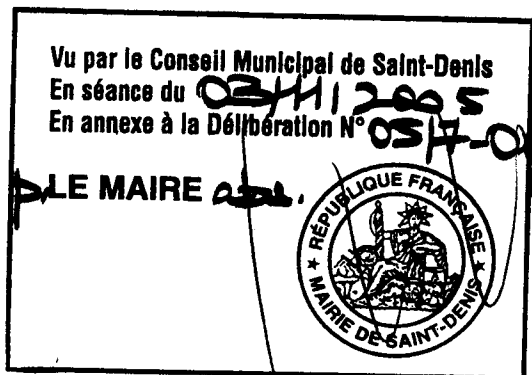
12 Observations particulières : réactualisation de l'avis du 13/10/04 référencé 411 V 2205/2004

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

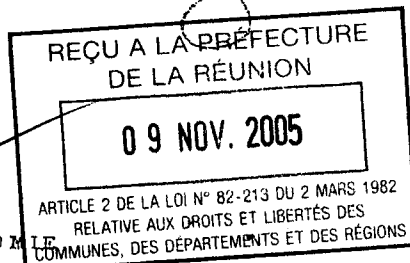
Pièces jointes :

A Saint Denis le 05/10/05
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspectrice

Valérie BAUBIL



Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

